



Newsletter 53 | mars 2023

ÉDITORIAL

Le travail du CA sous la loupe

[MTR] Au cours des deux premiers mois de cette année, les thèmes concernant les tâches, les compétences et les responsabilités du Conseil d'administration ont déjà fait l'objet de plusieurs articles importants dans les médias comme la NZZ.

Dans un commentaire au titre accrocheur « *Le Conseil d'administration, l'organe de beau temps* » du 24.1.2023, un regard critique a été porté sur la « bonne gestion d'entreprise » et donc sur l'état de la gouvernance d'entreprise en Suisse. La séparation des pouvoirs entre le Conseil d'administration et la direction, que l'on retrouve dans certaines entreprises, a été critiquée, notamment à la suite de transferts relativement fréquents et immédiats de présidents-directeurs généraux à la présidence du CA ou du président exécutif du CA qui s'impliquent directement dans la gestion opérationnelle de l'entreprise.

Un phénomène bien connu est en outre l'ignorance des limites de durée de mandat et d'âge pour les membres méritants. La cause invoquée est un modèle historique datant d'une époque pas si lointaine où les postes d'administrateur n'étaient pas encore considérés comme des tâches exigeantes nécessitant une formation continue, mais comme des « fonctions honorifiques ». L'ouvrage d'autorégulation « Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise » d'economiesuisse a permis d'améliorer les choses en définissant des lignes directrices pour organiser la gouvernance d'entreprise. Début février de cette année, une nouvelle édition du Code suisse de bonnes pratiques a été lancée, dans laquelle de nombreux thèmes ont été développés.

Conseil : le 24 mai 2023, nous organisons à Zurich une manifestation à ce sujet en collaboration avec notre partenaire de formation et de manifestation EXPERTSuisse (titre : « Le nouveau code de gouvernance d'entreprise et son application concrète »). Profitez de cette occasion pour échanger des expériences

THÈMES

SWISSBOARDFORUM

En notre nom propre

SHARING EXPERIENCE

Comment les entreprises performantes attirent-elles les talents et les fidélisent-elles à long terme ?

DROIT

Obligation d'agir du CA en cas d'insolvabilité, de perte de capital et de surendettement

POLITIQUE

Registre des ayants droit économiques

SWISSBOARDFORUM

Assemblée générale et ateliers CA 2023

CONTACT

SwissBoardForum

Kapellenstrasse 14
Case postale, CH-3001 Berne

Secrétariat romand:

Case postale 1215
CH-1001 Lausanne
secretariat@swissboardforum.ch
www.swissboardforum.ch

personnelles et transmettre vos connaissances pratiques sur ce thème important !

Le 10.2.2023, un passionnant commentaire d'invité intitulé « *Lorsque les Conseils d'administration n'assument pas correctement leur fonction* » a ensuite soulevé la question de savoir si des adaptations du droit des sociétés ne seraient pas indiquées eu égard au problème du principal-agent. Dans les Sàrl (l'associé est également le gérant) ou les SA avec peu d'actionnaires ou un actionnaire dominant, ce problème ne se pose pas ou peu, contrairement aux sociétés cotées en bourse par exemple. Il ne faut cependant pas se contenter de se lamenter sur la qualité des Conseils d'administration, mais mieux réfléchir à une adaptation du cadre juridique aux besoins des différents types de sociétés anonymes, estime l'auteur. La France a montré l'exemple avec des allègements pour les sociétés anonymes non cotées en bourse, alors qu'en Suisse, de tels allègements n'existent que ponctuellement (par exemple en ce qui concerne le contrôle ordinaire). L'auteur conclut son article en exprimant sa compréhension pour le fait que la politique renforce continuellement les règles pour les grandes sociétés cotées. Mais il ne faut pas oublier la grande majorité des petites sociétés anonymes non cotées en Suisse, qui ne comptent qu'un ou quelques actionnaires. Dans ce contexte, l'importance de l'autorégulation et la volonté des membres du Conseil d'administration de se former de manière constante semblent d'autant plus importantes.



Le 27.2.2023, un autre texte passionnant a ensuite posé une question de fond. Cet article intitulé « *Les tâches sont de plus en plus nombreuses, la rémunération stagne : qui veut encore devenir administrateur aujourd'hui ?* » a été signalé sur la page LinkedIn de SwissBoardForum. Il y est question du fait que les petites entreprises ont justement du mal à trouver les « bons » membres de Conseil d'administration qui apportent la valeur ajoutée souhaitée à l'entreprise. Quelles en sont les raisons ? En se référant au nouveau « Swiss VR Monitor », on évoque notamment le montant des rémunérations, qui est plutôt modeste dans

les PME par rapport aux honoraires souvent princiers des grandes sociétés. Pourtant, selon la loi, les nombreux membres des Conseils d'administration des petites PME assument une responsabilité identique. Parallèlement, la charge de travail de tous les Conseils d'administration, qu'ils soient grands ou petits, ne cesse d'augmenter, que ce soit en raison de nouvelles normes légales, de développements techniques, de tendances sociales ou d'autres facteurs. Et ceux qui ne mettent pas en œuvre les obligations légales en ce qui concerne la gestion globale de l'entreprise avec suffisamment de soin engagent leur responsabilité. Dans ce sens, la professionnalisation du travail du Conseil d'administration est essentielle, même pour les petites sociétés.

Tous ces thèmes vont dans le même sens et soulignent l'importance de plateformes telles que le SwissBoardForum. Face aux tâches toujours plus exigeantes du Conseil d'administration, le mot d'ordre est de développer en permanence des compétences proches de la pratique, de disposer d'un réseau auquel on peut recourir et d'un véritable intérêt pour la chose. Au SwissBoardForum, des membres actifs au sein de Conseils d'administration partagent leurs expériences et se consacrent à des thèmes spécifiques. Il ne s'agit pas de discussions théoriques, mais d'une approche très pratique et concrète.

Les sujets de la présente newsletter en un coup d'œil :

- En notre nom propre :
 - Nouvelle plateforme SwissBoardForum pour les mandats d'administrateur
 - Abonnements à prix réduit au Handelszeitung et à PME Magazine
 - Manifestations de nos partenaires
 - Livre conseillé: gouvernance d'entreprise - l'envers du décor en 100 anecdotes
- Pénurie de main-d'œuvre qualifiée : comment les entreprises performantes attirent-elles les talents et les fidélisent-elles à long terme ? Les actions numériques, une nouvelle forme de participation des salariés.
- Obligations d'agir du CA en cas d'insolvabilité, de perte de capital et de surendettement
- Registre des ayants droit économiques
- Assemblée générale et ateliers CA 2023

Nous vous souhaitons une agréable lecture et nous réjouissons de vous accueillir nombreux à nos manifestations.

Vous trouverez des informations sur nos prochaines manifestations à la fin de cette newsletter ainsi que sur le site Internet de SwissBoardForum sous www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations.

Avec nos meilleures salutations

Martin Troxler
Secrétaire général

Helena Druey
Secrétaire romande

En notre nom propre



Nouvelle plateforme SwissBoardForum pour les mandats de CA

Il y a environ trois mois, nous avons lancé avec succès, en exclusivité pour nos membres, la nouvelle plateforme SwissBoardForum pour les mandats d'administrateur. Afin de continuer à faire vivre cette plateforme, nous vous encourageons à l'utiliser, selon vos besoins :

- ➔ Vous avez un poste vacant au sein du Conseil d'administration de votre entreprise et vous souhaitez trouver un candidat adéquat parmi les membres de SwissBoardForum en publiant une annonce sur notre plateforme.
- ➔ Vous êtes vous-même à la recherche d'un mandat d'administrateur approprié et souhaitez postuler à des postes d'administrateurs vacants sur notre plateforme.

Pour ce faire, sélectionnez dans le menu « Membres » de notre site web le sous-menu « Postes vacants au CA » et connectez-vous avec votre login de membre. Vous y trouverez un formulaire qui vous permettra d'y introduire les critères appropriés de votre recherche pour le mandat de CA qui est ouvert ou consulter les postes disponibles chez d'autres membres. Les annonces publiées restent en ligne pendant deux mois au maximum, après quoi elles sont automatiquement supprimées. Vous trouverez toutes les informations complémentaires sous le [lien suivant](#).

Profitez de cette offre, qui est pour le moment exclusivement ouverte à nos membres.

Abonnements à prix réduit au Handelszeitung et à PME Magazine

Nous avons le plaisir de vous rappeler qu'en tant que membre de SwissBoardForum, vous pouvez bénéficier d'abonnements annuels à prix réduit au Handelszeitung et à PME Magazine :

- ➔ Handelszeitung : 35% de réduction pour les membres sur l'abonnement annuel (CHF 188.50 au lieu de 290.–).
- ➔ PME Magazine : 30% de réduction pour les membres sur l'abonnement annuel (CHF 91.– au lieu de 130.–).

Si vous êtes intéressé(e), veuillez-vous adresser au secrétariat du SwissBoardForum (secretariat@swissboardforum.ch).

Manifestations de nos partenaires

En tant que membre de SwissBoardForum, vous avez accès aux séminaires, formations et manifestations de nos partenaires à des tarifs préférentiels. Vous en trouverez un aperçu concis sur notre site web en cliquant sur le [lien suivant](#).

Livre conseillé: «Gouvernance d'entreprise - l'envers du décor en 100 anecdotes»

C'est avec plaisir que nous vous faisons découvrir un livre en langue française intitulé « Gouvernance d'entreprise - l'envers du décor en 100 anecdotes » de Dominique Alain Freymond, administrateur indépendant et consultant, ancien vice-président du SwissBoardForum. Le livre sera publié le 28 mars 2023.



Ce livre contient 100 anecdotes que Dominique Freymond a personnellement vécues au cours de ses 25 ans de carrière. Il présente, sous forme anonyme, de nombreuses situations qui se sont déroulées dans le cadre confidentiel d'un Conseil d'administration ou d'un Conseil de fondation et auxquelles les membres ont été confrontés.

Chaque anecdote se termine par des pistes de réflexion, l'objectif étant que les membres des Conseils d'administration et de fondation puissent mieux remplir leur rôle, mieux mettre en œuvre les bonnes pratiques et peut-être trouver plus facilement des solutions pragmatiques.

Ce livre propose un voyage varié et divertissant dans le monde de la gestion d'entreprise, en mettant l'accent sur les personnes plutôt que sur les aspects financiers et juridiques. Il peut être obtenu auprès des Editions Château & Attinger au prix de CHF 34.00 (info@editions-attinger.ch). Pour plus d'informations, cliquez sur le [lien suivant](#).

Comment les entreprises performantes attirent-elles les talents et les fidélisent-elles à long terme ?

Les actions numériques, une nouvelle forme d'actionnariat salarié en période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Article invité de Samuel Leder, consultant senior chez HCM International et Claudio Tognella, responsable des ventes et des partenariats chez daura sa.



La participation des salariés, un outil stratégique pour le Conseil d'administration

Depuis plusieurs mois, les entreprises sont confrontées dans de nombreux secteurs à une pénurie persistante de personnel qualifié. Le baromètre bernois 2022 des PME (507 interviews) montre par exemple que la pénurie de personnel qualifié est la principale préoccupation des entreprises – plus que la pression financière et la crise énergétique.

Les participations des collaborateurs sous forme d'actions de l'entreprise offrent au Conseil d'administration la possibilité d'attirer des cadres et d'autres collaborateurs et de les lier à long terme à l'entreprise. L'expérience montre que cela favorise l'esprit d'entreprise, ce qui peut également augmenter le succès financier et la valeur de l'entreprise. Les collaborateurs s'identifient davantage à l'entreprise et ont la possibilité de participer à long terme au développement de sa valeur. Outre le recrutement de talents, cela peut être intéressant dans les phases de croissance pour économiser

des frais fixes, mais aussi pour soutenir un changement de culture dans le cas d'entreprises établies. Les entreprises familiales utilisent les actions de collaborateurs pour offrir aux employés extérieurs à la famille une perspective à long terme au sein de l'entreprise et pour mettre en place, suffisamment tôt, une planification de la succession.

Les possibilités d'aménagement des participations de collaborateurs sont multiples et exigeantes, et doivent en outre être soigneusement adaptées à la situation de l'entreprise. Les restrictions à la disposition, telles que les délais de blocage, les droits de (pré)vente et de rachat ainsi que les conditions en cas de départ, de changement de propriétaire ou de restructuration devraient être définies et consignées dans une convention d'actionnaires. En outre, la position d'actionnaire est liée à certains droits (p. ex. droits d'information et de consultation) qui doivent être pris en compte du point de vue de l'entreprise. Cela peut rapidement conduire à une perte de vue d'ensemble, en particulier dans les programmes de participation impliquant un grand



Samuel Leder est consultant senior chez HCM International et expert dans le domaine de la gouvernance d'entreprise et de la conception de systèmes de rémunération et de participation pour les cadres supérieurs des entreprises cotées en bourse et des entreprises privées. Il est spécialisé dans le développement de systèmes d'incitation pour améliorer la performance des entreprises et pour les entreprises en situation de transformation.

➔ *Je réponds volontiers à vos questions - réservez ici une réunion en ligne avec Samuel Leder (en allemand / en anglais)*



Claudio Tognella dirige les ventes chez daura, la "machine à imprimer des actions digitales". Claudio a étudié la finance d'entreprise et a travaillé depuis lors dans le développement d'entreprises dans différentes industries, plus récemment dans le secteur bancaire. Il voit dans la technologie derrière daura l'opportunité de créer de nouvelles libertés pour les PME Suisses et leurs investisseurs.

➔ *Je réponds volontiers à vos questions - réservez ici une réunion en ligne avec Claudio Tognella (en allemand / en anglais)*

nombre de collaborateurs. En outre, les aspects fiscaux doivent être pris en compte et clarifiés avec un spécialiste.

Avantages des actions numériques

Les actions numériques simplifient considérablement la mise en œuvre et le contrôle de la participation des travailleurs : l'émission des actions s'effectue par simple pression d'un bouton, soit de manière ad hoc, soit de manière automatisée sur la base d'un calendrier défini au préalable. Le registre des actions s'actualise automatiquement et est toujours complet et correct. Les périodes de blocage et les conventions supplémentaires peuvent être programmées directement dans les actions et surveillées de manière automatisée.

Les collaborateurs reçoivent leurs actions en quelques secondes dans leur portefeuille numérique gratuit. Un dépôt bancaire n'est pas nécessaire – ce qui est particulièrement pratique pour les collaborateurs à l'étranger. En revanche, ceux qui le souhaitent peuvent, en option, déposer les actions numériques dans leur propre dépôt bancaire et les y faire conserver en appuyant sur un bouton (banques sélectionnées). L'entreprise et le collaborateur ont toujours le libre choix de la manière dont ils souhaitent conserver et gérer les actions.

Les informations importantes sur les actions, telles que l'évolution de la valeur et la valeur fiscale, sont transmises de manière automatisée aux collaborateurs dans leur portefeuille numérique. Les mesures de l'entreprise telles que les assemblées générales et les augmentations de capital peuvent être effectuées numériquement. Par exemple, les collaborateurs peuvent participer et voter numériquement à l'assemblée générale – un instrument important pour les faire participer à la gestion de l'entreprise et augmenter ainsi l'attachement à celle-ci.

Comment une entreprise produit-elle ses actions numériques de collaborateurs ? Il est efficace d'utiliser une solution préprogrammée comme la plate-forme daura. Celle-ci offre de nombreuses fonctions pratiques autour des actions numériques et est constamment développée. Une solution externe permet en outre de fournir efficacement aux collaborateurs des informations sur les actionnaires et les mesures de l'entreprise, même après leur départ, et de fidéliser d'autres cercles à l'entreprise, par exemple en tant que clients fidèles.

Les « actions fantômes » comme alternative

Dans de nombreux cas, les propriétaires existants ne souhaitent cependant pas que l'actionnariat soit élargi à une multitude de petits actionnaires. Si l'effet d'une participation des collaborateurs doit néanmoins être produit pour un public plus large, les actions fantômes offrent une alternative plus simple et plus avantageuse aux « vraies » actions. Les actions fantômes sont des participations « virtuelles » qui reflètent l'évolution de la valeur d'une action sans conférer aux collaborateurs une véritable position d'actionnaire et les droits et obligations qui y sont liés. Les collaborateurs obtiennent ainsi uniquement des droits patrimoniaux, la structure actuelle de l'actionnariat n'étant pas affectée.

Les paramètres des actions fantômes sont généralement fixés par le Conseil d'administration et comprennent par exemple des conditions relatives aux délais, aux droits à des équivalents de dividendes ou à des événements de liquidité. L'émission d'actions fantômes ne nécessite pas de décision de l'assemblée générale ni l'intervention d'un notaire. De plus, aucune adaptation des statuts ou de l'inscription au registre du commerce n'est nécessaire. daura propose désormais de telles participations virtuelles comme alternative aux actions réelles. Les actions fantômes peuvent être créées et attribuées aux collaborateurs par simple pression sur un bouton.

Le choix du meilleur type de participation des collaborateurs dépend de la situation et des objectifs de l'entreprise. Un entretien avec un spécialiste de la participation des collaborateurs facilite cette analyse.

Obligation d'agir du CA en cas d'insolvabilité, de perte de capital et de surendettement

par Stefanie Meier-Gubser, partenaire advokatur56 ag, membre du conseil consultatif SwissBoardForum

Sous le nouveau droit des sociétés anonymes, le Conseil d'administration a des obligations et des possibilités plus étendues en matière de solvabilité, de perte de capital et de surendettement de la société.

Les obligations du Conseil d'administration concernant la situation financière de la société ont été étendues et réglées de manière plus détaillée au 1er janvier 2023. Désormais, le Conseil d'administration doit explicitement surveiller la solvabilité de la société et, si celle-ci est menacée, prendre des mesures pour la garantir. La loi impose au Conseil d'administration des obligations d'agir lorsque les derniers comptes annuels font état d'une perte de la moitié du capital, et à tout moment en cas de risque de surendettement de la société. En cas de perte de capital et/ou de risque de surendettement, les sociétés qui ont renoncé à un contrôle restreint (opting-out) doivent également faire contrôler leurs comptes annuels ou leurs comptes intermédiaires par un réviseur agréé. La responsabilité de la nomination du réviseur agréé et de l'exécution du contrôle incombe au Conseil d'administration.



Vous trouverez l'article complet de Stefanie Meier-Gubser **dans l'espace réservé aux membres du site Internet de SwissBoardForum en cliquant sur le lien suivant.**

L'article fournit de précieux conseils et des listes de contrôle sur les obligations correspondantes du conseil d'administration en cas de

- menace d'insolvabilité (art. 725 CO)
- perte de capital (art. 725a CO)
- surendettement (art. 725b CO).

En outre, il présente des mesures d'assainissement appropriées.

Registre des ayants droit économiques

[MTR] En octobre de l'année dernière, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'élaborer d'ici fin juin 2023 un projet de loi visant à accroître la transparence et à faciliter l'identification des ayants-droits économiques des personnes morales. Il entend ainsi renforcer la prévention et la poursuite pénale dans le domaine de la criminalité financière et, partant, l'intégrité et la réputation de la place financière et économique.

[Lien vers le communiqué](#)

Ce projet vise notamment à introduire un registre central d'identification des ayants-droits économiques, ainsi que de nouvelles obligations d'actualisation des informations à leur sujet, fondée sur les risques. Le registre sera accessible aux autorités compétentes, mais pas au grand public.

En lançant ce projet de loi, le Conseil fédéral tient aussi compte des développements internationaux. Dans le monde entier, un nombre croissant de pays, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne, misent sur des registres

centraux pour accroître la transparence des personnes morales. En mars 2022, le Groupe d'action financière a adopté la recommandation révisée sur la transparence des personnes morales et l'identification des ayants-droits économiques. Son application dans les différents pays membres sera examinée dans le cadre de la prochaine évaluation mutuelle. Par ailleurs, en 2020 déjà, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales avait adressé à la Suisse des recommandations destinées à améliorer encore la transparence des propriétaires économiques des personnes morales.

Notre point de vue

D'une part, nous considérons que l'orientation choisie est compréhensible. D'autre part, nous mettons en garde contre le risque de créer une usine à gaz dépassant l'objectif et non raisonnablement proportionnelle à l'effet escompté (prévention dans le domaine de la criminalité financière). En ce sens, nous attendons le projet avec impatience.

Assemblée générale et ateliers CA 2023



[MTR] L'assemblée générale 2023 de SwissBoardForum aura lieu le **15 juin 2023** dans les salles de conférence atterayantes du **stade du Wankdorf à Berne**. En raison de **l'étendue du programme**, l'événement débutera déjà à **10h00**.

Après la partie statutaire et une présentation des priorités stratégiques du SwissBoardForum ainsi que des résultats de l'enquête auprès des membres (qui aura lieu fin mars / début avril), nous accueillerons **Marco Gadola** pour un premier exposé clé. CEO du Groupe Straumann jusqu'en 2019, Marco Gadola est aujourd'hui membre de multiples Conseils d'administration, notamment président de DKSH, WS Audiology et Medartis Holding, vice-président du Groupe MCH et membre du Groupe Straumann et, depuis le 10 février 2023, du Groupe Bühler. Marco Gadola abordera le thème de la « **Culture d'entreprise - la base d'un succès durable de l'entreprise** » et nous fera profiter de son immense expérience dans ce domaine. L'exposé sera traduit simultanément en français.

Avant le cocktail dînatoire, nous poursuivrons avec un concentré d'énergie : **Regula Wallimann et Ronald Fehlmann** feront un exposé sur le thème « **Constitution et entretien d'un portefeuille de CA** » et nous donneront un aperçu précieux de leur longue expérience en tant que membres de plusieurs Conseils (Regula Wallimann : CA d'Adecco, Helvetia, Straumann et Swissgrid ; Ronald Fehlmann : CA de Bauer, Erne, Habasit, Sateco, Seitz, Suhner et Weidmann). L'exposé sera traduit simultanément en français.

Après le cocktail dînatoire, entièrement placé sous le signe du réseautage, suivront comme le veut la tradition **nos ateliers CA « Sharing experience »** sur des sujets d'actualité

des CA. Au cours de ces ateliers, vous pourrez participer à la discussion en échangeant directement avec les animatrices et animateurs et le public. Vous aurez le choix entre deux ateliers en allemand et un atelier en français :

- Défis du Conseil d'administration dans les PME familiales (animé par Dr. Alexander Fust, KMU-HSG et Silvan Felder, président de SwissBoardForum)
- Collaboration efficace entre le CA et le CEO lors d'un turnaround (animé par Grégoire Bouille, membre de multiples Conseils d'administration et Certified Turnaround Expert, et Ralph Siegl, membre du comité de SwissBoardForum)
- Dynamique de négociation au sein du CA (animé par Edgar Philippin, membre du comité SwissBoardForum)

La manifestation sera complétée par le troisième exposé du programme : le **Dr Tankred Stöbe** nous présentera des réflexions très intéressantes sur le thème « **La décision impossible : comment se comporter dans des situations extrêmes ?** » qui donnera des pistes de réflexion impressionnantes et très actuelles. Le Dr Tankred Stöbe est médecin urgentiste et auteur de livres. Il a été membre du comité directeur international de Médecins sans frontières jusqu'en 2018.

Vous serez ensuite invités à un apéritif dînatoire, durant lequel vous pourrez discuter des impressions de la journée et entretenir des contacts.

Vous recevrez l'invitation à l'assemblée générale avec le programme définitif dans le courant du mois de mai. Réservez déjà la date, nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux le 15 juin au stade du Wankdorf à Berne.

Nos prochaines conférences

4 avril 2023

**Das neue Datenschutzgesetz:
Was ich als VR wissen muss****Partneranlass mit unserem Premium-Partner
Centre Patronal****Markus Hugentobler**

Dr. iur., Spezialist für arbeitsrechtliche Fragen und internationales HR-Management beim Centre Patronal Bern

Hotel Schweizerhof, Bern

3 mai 2023

**Outsourcing: quelle stratégie pour
les conseils d'administration des PME ?****Événement partenaire avec notre partenaire
premium KPMG****Hélène Béguin**

Associée Audit, présidente du Conseil d'administration de KPMG Suisse

David Oberson

Associé, Accounting & Payroll Services, chef du siège de KPMG Lausanne

Nicolas Fulpius

Chairman and CEO Ansam Group

Anne Bobillier (Modération)

Présidente et membre de plusieurs conseils d'administration, membre du comité du SwissBoardForum

KPMG, Lausanne

IMPRESSUM

Rédacteurs responsables :Martin Troxler, secrétaire général du SwissBoardForum [MTR]
Helena Druey, secrétaire romande du SwissBoardForum [HDR]**Layout:** Silversign GmbH, Berne
Images: www.istock.comSwissBoardForum | point paraît quatre fois par année
Information: www.swissboardforum.ch**Der neue Corporate Governance Code
und was er in der Praxis bedeutet****Partneranlass mit unserem Ausbildungs- und
Veranstaltungspartner EXPERTsuisse****Dr. Marius Klausner (Moderation)**

Direktor und VR-Delegierter EXPERTsuisse

Silvan FelderInhaber und Geschäftsführer Verwaltungsrat
Management AG, unabhängiger Verwaltungsrat,
Präsident SwissBoardForum**Ralph Siegl**Partner Experts for Leaders AG,
multipler Verwaltungsrat, VR-Delegierter und CEO
Hochdorf Swiss Nutrition AG, Vorstandsmitglied
SwissBoardForumWeitere Podiumsgäste aus der VR-Praxis gemäss
separatem Flyer (März 2023)**Date à réserver:**Le 24 mai 2023, à partir de 13h15, un séminaire
EXPERTsuisse aura lieu sur le nouveau Swiss Code
of Best Practice. Les membres du SwissBoardForum
pourront y prendre part aux mêmes conditions que
les membres d'EXPERTsuisse.**Campus EXPERTsuisse, Zürich**

15 juin 2023

Sharing experience**Vereinsversammlung 2023 mit Keynote-Referaten
und VR-Workshops (Synchronübersetzung)****Assemblée générale 2023 avec conférences et work-
shops CA (Traduction simultanée)****Wankdorf Stadion, Bern**Le calendrier des manifestations (y compris l'inscription
en ligne) et des informations sur les événements de
nos partenaires peuvent être consultés sur notre site
internet [https://www.swissboardforum.ch/fr/
Manifestations/Manifestations](https://www.swissboardforum.ch/fr/Manifestations/Manifestations)

Partenaires Premium :

la Mobilière**RAIFFEISEN****KPMG****CP**
Centre Patronal

Partenaires médias :

HANDELSZEITUNG**PME**